

Rue des Belles-Feuilles

N° 18 / Août 2023



Dans ce
numéro :

« Objectif Forêt » / Elaboration du plan national de renouvellement forestier / Principaux axes

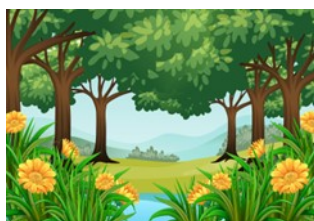
Le rapport remis le 26 juillet dernier aux deux ministres concernés (Agriculture et Biodiversité) dresse un état des lieux tout en proposant des actions concrètes. Il a pour objectif d'accompagner les propriétaires publics et privés, dans les dix ans à venir, afin d'adapter leurs forêts au changement climatique. Cet accompagnement passe notamment par la structuration de la filière, mais aussi par la création d'un fonds de renouvellement pérenne qui sera discuté lors du projet de loi de finances 2024.

Nos forêts subissent les effets d'un changement climatique trop rapide. Or il est nécessaire de reconstituer rapidement ce qui dépérit. Face aux situations de vulnérabilité à court terme, il importe d'adapter sans attendre les peuplements concernés, tout en maintenant les services écosystémiques, ce qui constitue un vrai défi.

Il convient de prendre la mesure de l'ampleur des surfaces potentiellement concernées (près de 2 M ha dans les 10 ans à venir du fait du dépérissement naturel et du délaissement de terres par l'agriculture) et d'agir en conséquence.

Un triplement des moyens d'actions, avec un panel d'essences élargi, est nécessaire. Nos essences actuelles ne pourront pas être utilisées comme elles le sont jusqu'à

présent. En faisant des hypothèses de répartition entre itinéraires sylvicoles, il faudrait de 900 millions à 1,1 milliard de plants sur 10 ans, en plus des plants assurant le renouvellement habituel et le boisement de terres délaissées. Ce vaste



programme d'intervention sur plus d'1 M ha (hors boisement et hors gestion classique) représente un investissement de 8 à 10 MM€ que les propriétaires ne pourront assumer seuls.

Au-delà de l'aspect financier et de la disponibilité en graines et plants (voir p. 3), des conditions doivent être réunies et des freins doivent être impérativement levés pour impliquer les propriétaires, à savoir notamment : la correction des situations de déséquilibre forêt-gibier, une simplification des procédures, des initiatives ciblées de recherche.

Lutte contre les feux de forêt : plutôt prévenir que guérir !



Feu en Gironde — © patsylambert465

Pour certains experts, l'Europe et ses États membres se concentrent trop sur la lutte contre les incendies de forêt, et ne s'attaquent pas correctement aux causes profondes. D'aucuns s'inquiètent également de la lenteur des responsables politiques à s'attaquer à la pollution atmosphérique causée par les feux de forêt, soupçonnée d'être bien plus meurtrière que les incendies eux-mêmes. Alors, que faire ? Ce sujet, pour le moins « brûlant », fait l'objet de notre dossier spécial (n° 18 bis).



Dans le cadre de la défense du patrimoine forestier de notre territoire, A.R.B.R.E.S. 28 & Environnement se félicite de pouvoir compter sur le soutien du Conseil départemental d'Eure-et-Loir et l'en remercie.

Objectif Forêt / Plan national de renouvellement forestier	1
Lutte contre les feux de forêt : plutôt prévenir que guérir !	1
Fondation du patrimoine et protection de l'environnement: Quel impact ?	2
Tribune — La place du Grand Gibier dans les forêts d'Eure-et-Loir / Préconisations	3
Renouvellement forestier : Rapport Panonacle + Filière Graines & plants forestiers	3
Brésil : une restauration indispensable à la planète, mais semée d'embûches	4
Brésil (suite) / Création de l'Alliance amazonienne de lutte contre la déforestation: quelles suites concrètes ?	4



Sur notre agenda :

- 15 au 27 septembre / **Mainvilliers** / Expositions (Arbres remarquables d'Eure-et-Loir / Arbres remarquables de France) + conférence de Patrick Hirbec (Forêts, hommes et biodiversité : un mariage à trois pour le meilleur et pour le pire)

- 30 septembre / **Écluzelles** (Maison des espaces naturels) / Projection du film « Les arbres remarquables, un patrimoine à protéger »

- 29 septembre / **Chartres** (Sté d'Horticulture d'Eure-et-Loir) / Projection du film " Les Arbres remarquables, un univers à explorer".

- 31 octobre au 28 novembre / **Auneau** / Expositions (Arbres remarquables d'Eure-et-Loir / Arbres remarquables de France) + Projection du film " Les Arbres remarquables, un univers à explorer".

- 18 au 26 novembre / « **SEMAINE DE L'ARBRE** » (nombreuses manifestations locales prévues).



La fondation du patrimoine au service de la protection de l'environnement — Quel impact ?

Dès sa création en 1996, la Fondation du patrimoine a reçu pour mission de préserver le patrimoine national, ce qui inclut également le patrimoine naturel. Son dessein est de contribuer à une meilleure convergence d'actions de sauvegarde du patrimoine bâti et naturel visant à rendre la France « plus belle et plus durable ». Afin de mesurer l'impact environnemental des projets qu'elle accompagne, elle a fait mener une étude permettant d'évaluer ses résultats et de mieux sélectionner ses projets.

L'étude d'impact environnemental de la Fondation du patrimoine a permis de définir 10 indicateurs permettant de mieux identifier, évaluer et suivre l'impact environnemental des projets qu'elle soutient. Ces indicateurs ont déjà été appliqués à 16 projets lauréats du programme « Patrimoine naturel et Biodiversité » en 2022 et ont permis de mettre valeur les résultats suivants :

751 hectares d'espaces naturels gérés durablement

810 espèces (faune/flore) préservées en moyenne par projet

50 % d'éco-matériaux utilisés en moyenne par projet d'éco-rénovation

40 % de gains énergétiques sur la consommation annuelle pour les projets de bâti concernés

85 % des projets ont une visée pédagogique

6 objectifs de développement durable (ODD) sont pris en compte parmi les ODD définis par l'ONU

1 000 € investis par la Fondation du patrimoine permettent la sauvegarde ou la restauration dans l'environnement de 310 espèces naturelles en moyenne

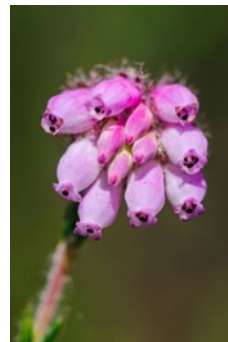
Un exemple pratique : la restauration de la lande humide de Souvigné en Indre-et-Loire (37)

Le programme « Patrimoine naturel et Biodiversité » porte à la fois sur des projets d'éco-rénovation de patrimoine bâti et de sauvegarde d'espaces naturels sensibles, réservoirs de biodiversité. Dans le cadre de ce programme, la Fondation du patrimoine apporte son soutien à ce projet, au titre de la préservation d'une typologie de milieu aujourd'hui en cours de disparition dans le département, par une dotation de 78.000 €.

Le projet : restaurer un milieu humide à forts enjeux écologiques

La parcelle concernée par les travaux est l'une des rares à présenter encore des milieux de lande humide basse. Elle abrite des espèces caractéristiques de landes humides (bruyères) et quelques pieds de gentiane pneumonanthe.

La restauration du site permettra de favoriser cette flore locale et plusieurs espèces qui nichent à l'intérieur ou à proximité de la parcelle, telles des Lézards des souches, des Fauvettes pitchou, des Engoulevents d'Europe et des Bouvreuils pivoine. L'enjeu est de préserver la trame verte et bleue et un site qui abrite deux espèces en danger et en danger critique d'extinction en Région Centre-Val de Loire. L'entretien du site sera assuré par la commune, par fauche ou par pâturage extensif de bovins.



Autrefois, les landes étaient des milieux très caractéristiques du Département et de la Région Centre-Val de Loire. Ces milieux étaient entretenus de façon extensive et fauchés pour la récolte de fourrage, de litière, de compost ou de paillage. Avec les évolutions des pratiques agricoles au XIXème siècle, ces milieux n'avaient plus d'utilité pour leur production à petite échelle et en l'espace de 50 ans, ce sont près de 95 % des surfaces de landes, telles que celles-ci, qui ont disparu en Indre-et-Loire (37), ainsi que le patrimoine culturel historique lié. Ce sont pourtant des milieux très riches écologiquement. La préservation des surfaces restantes est donc urgente et primordiale.



<https://www.fondation-patrimoine.org/les-projets/lande-humide-a-souvigne>



Tribune — La place du Grand Gibier dans les forêts d'Eure-et-Loir / Histoire d'une dégradation préoccupante / 3 ème partie : Quelques préconisations (*)

Agir sur les milieux forestiers s'impose et sans tarder, tant les effets dans ce domaine ne se perçoivent qu'à très long terme. Et pendant tout ce temps, il n'y aura malheureusement pas d'autre solution que de réguler à la baisse les populations de grands gibiers afin qu'elles restent en adéquation avec les capacités d'accueil de nos forêts. Sans quoi, leurs états sanitaires se dégraderont et leur migration en zones de plaine se poursuivra avec, à la clé, des dégâts aux cultures financièrement insupportables.

On comprend maintenant (mais un peu tard !) que l'arrêt de la pratique du balivage intensif sur les taillis et la mise en place des traitements de conversion des taillis en futaies auraient dû se faire progressivement afin d'obtenir un étagement d'âges d'arbres dans nos parcelles et d'éviter la monotonie de nos boisements et, à terme, l'appauvrissement de leurs milieux.

La forêt idéale (feuillus) :

Pour garantir l'équilibre sylvocynégétique optimum, elle devrait ressembler à cela : pour une unité de 100 hectares de forêt, la surface serait quadrillée en 50 parcelles de 2 hectares sur lesquelles la végétation correspondrait à un cycle d'exploitation de 120 ans avec un étagement par périodes de 15 ans, soit 8 classes d'âges (15ans, 30 ans, 45 ans ... jusqu'à 120 ans). Quinze ans en sylviculture, c'est la durée raisonnable d'un plan de gestion, c'est aussi l'âge auquel les jeunes chênes dominants sont choisis dans les opérations successives de dégagement puis d'éclaircie. Mais quinze ans, c'est aussi le premier cycle d'une régénération après récolte durant lequel la végétation offre le plus de richesse pour la nourriture et le remisage des animaux.

Cette répartition et cet étagement de l'état des

parcelles permettraient d'avoir constamment sur le territoire un patchwork mélangeant les différents stades de croissance de la forêt et, outre le fait que le territoire optimiserait ainsi durablement sa capacité d'accueil du gibier, le forestier sylviculteur en tirerait le plus grand bénéfice : ses récoltes de bois d'œuvre d'arbres de 120 ans se programmeraient tous les quinze ans dans six parcelles de deux hectares et les travaux forestiers de renouvellement des parcelles seraient bien mieux répartis dans le temps et sur le territoire.

Il s'avère de surcroît, de nos jours, qu'un tel mode de planification sylvicole permettrait une bien meilleure résilience du milieu forestier face aux contraintes du réchauffement climatique. Pour une bonne gestion de l'équilibre forêt-gibier, il faudrait que cette pratique de gestion forestière soit effective au moins à l'échelle d'un massif. Enfin, soulignons le fait que cette variété des états des peuplements et la multiplication de zones de gagnage réparties sur le



territoire est la meilleure manière pour protéger le milieu forestier contre les dégâts dus au gibier tels qu'on les constate assez systématiquement dans de jeunes plantations appétentes isolées au milieu de grandes étendues de boisements âgés pauvres en nourriture.

Un objectif impossible à atteindre ? Comme toujours en forêt, à condition de faire les bons choix, tout est une question de temps : en s'y mettant maintenant, dans 60 ans on peut envisager d'atteindre un équilibre forêt-gibier satisfaisant forestiers et chasseurs ! En forêt, on travaille toujours pour les générations futures !

(*) Source : Le Rapprocheur n° 84 / Auteur : Dominique Rouziès / Président FRANSYLVA 28.

Renouvellement forestier : quelques initiatives récentes à noter



2 — Plan en faveur de la filière 'Graines & plants forestiers'

1 — Adaptation au changement climatique de la politique forestière

« À partir du moment où des sociétés humaines ont pris conscience que la forêt n'était pas une ressource naturelle indéfinie mais une ressource qui pouvait disparaître par surexploitation, des réglementations ont été progressivement élaborées. Comme la durée de vie d'un arbre reste le plus souvent très supérieure à la durée de vie humaine, cette prise en charge des forêts est un premier exemple de traitement juridique de problématiques à long, voire à très long terme ».

Source : Rapport de Mme S. Panonacle, Députée de Gironde (02 05 23) / [ii178 \(assemblee-nationale.fr\)](http://ii178.assemblee-nationale.fr)

En novembre 2022, il a été décidé par les autorités nationales de doter cette filière d'une enveloppe de plus de 50 M€ pour bâtir l'avenir de la forêt française.

Ce programme de France 2030 poursuit 3 grands objectifs :

- 1 — Assurer la vitalité à long terme des écosystèmes forestiers et de leurs services associés, compte tenu des menaces croissantes créées par les changements globaux ;
- 2 — Concilier l'offre et la demande de services et de produits issus de la forêt ;
- 3 — Développer une gouvernance partagée des forêts, alors que l'agriculture, la forêt ou les besoins urbains peuvent se concurrencer les espaces. Ces conflits nécessitent de redéfinir l'utilisation sociale des forêts à la lumière des changements dans les relations société/forêts.

A.R.B.R.E.S. 28 & Environnement

C/O Mairie
3 Place de la Mairie
28120 NOGENT S/ EURE

Téléphone : 06 19 34 18 51
Courriel : contact@arbres28.org

« Ensemble, plantons un arbre pour l'avenir ! »



Organisation

Président :
Michel COHU

Vice-Présidents :
Bertrand MONTHUIR
Gilles VAN PETEGHEM

entourés de :

Jean-Pierre BOMPARD

Josselyne BOMPARD

Bernard COTTIN

Anne-Lise DAVID

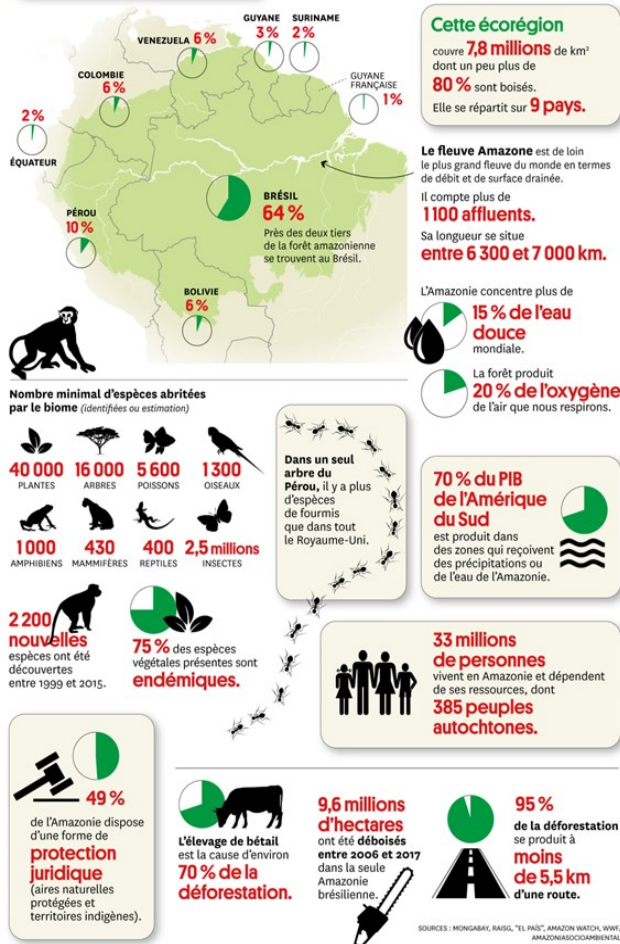
Sylvie DEPONDT

Anna RODRIGUEZ

Dominique ROUZIES

Amazonie : une restauration indispensable à la planète, mais semée d'embûches

L'Amazonie en chiffres



La déforestation de la partie brésilienne de la forêt d'Amazonie aurait chuté de 33,6% entre janvier et juin 2023 par rapport à la même période de 2022. Delon des images satellites de l'Institut national de recherches spatiales (INPE), la surface déboisée serait passée de 2.649 km² au 1er semestre, contre 3.988 km² entre janvier et juin 2022. "Nous arrivons à une tendance de chute constante de la déforestation de l'Amazonie", s'est félicitée Marina Silva, ministre de l'Environnement. Pour le seul mois de juin, la déforestation a plongé de 41 % par rapport à 2022.

La lutte contre l'exploitation de la forêt amazonienne est l'un des principaux objectifs du gouvernement de L. I. Lula da Silva, redevenu président du Brésil le 1er janvier. Depuis son élection, Lula promet de défaire les politiques environnementales de son prédécesseur, et de mettre fin à la déforestation illégale d'ici à 2030. Sous le mandat de Jair Bolsonaro (2019-2022), la déforestation de l'Amazonie avait bondi de 75 % par rapport à la moyenne de la décennie passée. Source : GEO (07 07 23)

La prise de conscience est-elle suffisante ?

1 — Le cas du Cerrado : Les chiffres restent bien plus préoccupants pour ce qui est de cette savane tropicale très riche en biodiversité, située au sud de l'Amazonie. Avec 612 km² déboisés le mois dernier, la hausse est de 26 % par rapport à juillet 2022. Certains spécialistes craignent que la concentration des efforts sur l'Amazonie n'ait pour effet de transférer les crimes environnementaux sur le Cerrado, où la déforestation sur les 12 derniers mois a atteint 6.359 km², au plus haut depuis 2017.

2 — Une mobilisation spectaculaire, mais pour quelles suites ? Les 8 pays sud-américains d'Amazonie (voir encart, en haut, à droite) ont décidé de consolider leurs efforts contre la déforestation de la région en formant, le 8 août, à Belem, une nouvelle « Alliance amazonienne de combat contre la déforestation ». Mais, contrairement aux attentes des organisations de défense de l'environnement, la déclaration commune publiée à l'issue du premier des deux jours du sommet ne présente aucun objectif commun pour éradiquer totalement la déforestation, comme le Brésil a promis de le faire d'ici à 2030.

Pour mémoire :

1 — La forêt amazonienne représente à elle seule la moitié des forêts tropicales restantes sur la Terre, et est la forêt tropicale la plus grande, et celle avec la plus grande biodiversité au monde. 63 % de la forêt est sur le territoire du Brésil, tandis que 10 % se trouve au Pérou, 7 % en Colombie, ainsi que des parties au Venezuela, en Équateur, en Bolivie, au Guyana, au Suriname et en Guyane.

2 — En 2020, la pandémie de Covid-19 a eu un impact considérable sur la déforestation de la forêt amazonienne. En effet, l'Ibama, la police environnementale brésilienne, a dû réduire au minimum ses patrouilles, ce qui a eu pour conséquence une forte hausse des violences au sein de la forêt. On estime que près de 326 km² ont été rasés en mars 2020, ce qui représente une hausse de 30 % par rapport au même mois de l'année dernière.